Territorialisation : la grande lessiveuse …

Suite à l'assemblée Générale en intersyndicale **SUD**, **CGT**, **FO** et **CFDT** du 4 avril 2019 il a été voté à la majorité d'aller à la rencontre des élus pour avoir des **réponses claires concernant la mobilité** dans le cadre du projet de territorialisation.

Pour le syndicat **FO**, Monsieur VINCINI, a répondu clairement à plusieurs questions :

Concernant les agents qui sont en arrêt de travail (environ 80 personnes) et qui bénéficient de préconisations médicales avec aménagement de poste, il a répondu clairement que ces derniers bénéficieraient d'une prise en charge et d'un suivi tout particulier par la RH.
A savoir d'une part que les agents en phase de reprise bénéficieraient d'un examen immédiat !
De plus, à la demande du syndicat **FO**, Monsieur VINCINI a répondu qu'il avait donné comme consigne claire que la cellule santé soit incluse au sein des commissions mobilité au terme de la phase 1 et des suivantes…..C'est la moindre des choses !

Il est convenu de toutes et de tous que bien des services sont en sous-effectif avec une charge de travail de plus en plus lourde, sans renfort ni remplacement ! alors que des collègues aptes et en capacité de reprendre le travail ne demandent que cela !
C'est pourquoi, le syndicat **FO** se demande encore pourquoi l'adaptation des besoins aux ressources ne se pratique toujours pas dans notre collectivité sans que l'on brandisse automatiquement le spectre de la territorialisation !

Le syndicat **FO** a interpellé également le DGD RH présent, au sujet des postes soit disant crées mais qui ne sont pas à la vacance ! **Le comble c'est que les agents sont sommés de candidater sur leur propre poste au risque de le perdre** !!! Mais alors il ne s'agit pas de mobilité ?

A cela le DGD RH répond que sur les 360 agents concernés par la phase 1 auront tous un poste car est à leur disposition 460 postes !? (sic)
Question : comment fait-on pour candidater sur ces postes qui n'apparaissent à la vacance?
Réponse du DGD RHOM : *il n'était pas possible de lister tous ces postes et de les faire figurer à la vacance de la mobilité* !!
Alors dans ce cas, que fait-on de la **procédure** de vacance de postes ?

Pour **FO**, Le souci majeur rencontré par l'ensemble des agents c'est qu'ils sont perdus et qu'ils ne savent plus à quel saint se vouer compte tenu des informations contradictoires ou de la non-information !

Selon le syndicat **FO**, nous marchons sur la tête ! Le drame est humain car nombreux sont celles et ceux qui sont à terre !sans parler « des silencieux » qui sont probablement en train de dépérir seul dans leur coin !

Nous ne pouvons pas laisser faire !

Que fait la direction « R », celle qui a perdu son « H » !
Que font les élus ? Ils laissent faire ??

Qui décide, qui exécute au CD31 ?

Le syndicat **FO** appelle au **respect de l'humain et de la liberté**, qui fait gravement défaut en ce moment dans notre société, alors de grâce ! Ne nous laissons entrainer inexorablement vers le 'rien' et continuons à défendre haut et fort l'intérêt général le service public et le statut de la fonction publique territoriale !

N'hésitez pas à contacter le syndicat **FOCD31**, pour vous renseigner ou vous guider dans vos démarches et défendre vos droits, votre poste et vos missions !

*Le Syndicat **FO** continuera à vous tenir informer des suites à venir sur ce dossier …*